



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1107

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 4° - Caluire et Cuire

objet : Rives de Saône - Aménagement du chemin nature sur les bas-ports des quais Gillet et Clemenceau - Individualisation d'autorisation de programme partielle

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur : Monsieur David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

**Séance publique du 30 novembre 2009****Délibération n° 2009-1107**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 4° - Caluire et Cuire

objet : **Rives de Saône - Aménagement du chemin nature sur les bas-ports des quais Gillet et Clemenceau - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine engage un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La stratégie opérationnelle du projet-directeur a permis d'identifier des projets de nature différente sur l'ensemble du périmètre, parmi lesquels la réalisation d'un cheminement continu de 10 kilomètres en rive gauche au plus près de l'eau, du site de Confluence à l'île Barbe. Ce cheminement permettra aux Lyonnais et Grands Lyonnais de retrouver une promenade au bord de l'eau actuellement absente ou encore interrompue par des ouvrages divers (parking Saint Antoine, rampes et escaliers, etc.), d'ici le début de l'année 2014.

Différents projets opérationnels permettent de créer ce cheminement : le projet Confluence, l'aménagement du bas-port Rambaud et de l'espace Kitchener Marchand à Lyon 2°, la création d'un cheminement continu de l'espace Kitchener Marchand au bas-port Gillet, l'aménagement du bas-port Gillet de Lyon 1er à Lyon 4°, la création d'un chemin nature sur les bas-ports des quais Gillet et Clemenceau à Lyon 4° et Caluire et Cuire, et enfin le site de l'ancienne écluse à Caluire et Cuire.

Aussi est-il nécessaire de traiter la création du chemin nature sur les bas-ports des quais Gillet et Clemenceau, soit un linéaire de 2,3 kilomètres.

Les objectifs poursuivis par cet aménagement sont de permettre la continuité piétonne au plus près de la rivière, à ce jour en partie possible, mais aussi de relier les quartiers (riverains, activités limitrophes, etc.) aux rives pour permettre une réappropriation de ces dernières, tout en favorisant et en développant les usages existants ou futurs sur ce cheminement (haltes fluviales, club d'aviron, promenade, pêche, etc.). Le caractère paysager du site, son intégration dans l'ensemble du périmètre rives de Saône, seront des atouts à conserver et magnifier dans le programme proposé.

Le site présente à l'heure actuelle deux séquences contrastées : la première, sur des berges larges, accueille déjà divers usages de promenade, pêche, etc., la seconde ne présente pas de continuité au plus près de l'eau, elle accueille cependant différents pontons pour la pratique de l'aviron et une halte fluviale peu usitée du fait de son aménagement. Les rives sont actuellement reliées au quai haut par trois rampes.

Pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site, diverses études préalables à la programmation sont nécessaires :

- études techniques de stabilité des perrés et des accroches aux rives limitrophes,
- études techniques permettant la création des estacades,
- études urbaines et de programmation,
- levés topographiques et bathymétriques (dont réseaux).

Le coût prévisionnel global de ces études est estimé à 100 000 € TTC.

Elles seront lancées au 4° trimestre 2009 pour un rendu au 1er trimestre 2010. Elles permettront d'élaborer le programme de consultation de maîtrise d'œuvre ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la réalisation des études préalables en vue de l'aménagement du chemin nature sur les bas ports des quais Gillet et Clemenceau à Lyon 4° et Caluire et Cuire dans le cadre du projet Rives de Saône, pour un coût global prévisionnel de 100 000 € TTC.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-2 : maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 2076 - Rives de Saône : chemin nature sur les bas-ports des quais Gillet et Clémenceau, pour un montant total de 100 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 25 000 € en 2009
- 75 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.**